

AVANT PROGRAMME

Concours Club Équestre de Québec 2018

Date de tenue du concours :
5 août 2018

Lieu :
Club Équestre de Québec
53 chemin Redmond
St-Gabriel-de-Valcartier, GOA 4S0

Organisateur du concours :
Claire Minguet

Officiels :
Concepteur de parcours : Charles Légaré Chasse et sauteur
Juge chasseur : Wilma Dunn Chasse et équitation
Juge sauteur : Pierre Rainville FEQ
Commissaire : Jacqueline Ouellet
Vétérinaire : Noémi Ménard-Lavigne
Secrétaires : Claire Minguet et Sonia Dumas

Demande d'information :
Claire Minguet
Tél : 418 844 2713
Courriel : clubequestredequebec@videotron.ca
Fax : 418 844-3059

Tous les formulaires et renseignements sont disponibles sur le site de l'Association Régionale Équestre de Québec « association-regionale-equestre-quebec.info ». Les règlements complémentaires de l'association régionale sont disponibles dans la section « Bottin » du site web.

Si vous désirez prendre connaissance des règlements régissant les concours chasseur-sauteur et de dressage, veuillez consulter le site Internet du Canada Équestre (CE) au : www.equinecanada.ca

Le concours hippique « Le Club Équestre de Québec » est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre, 308 promenade Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6 et est assujéti aux règlements de CE.

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE, sauf pour les classes ou divisions locales ou régionales. Toutes les épreuves et divisions locales et diverses ne comptent pas pour les prix de CÉ.

AFFILIATIONS ET INSCRIPTIONS :

Tous les concurrents doivent être membres en règle de l'AREQ, Cheval Québec et de CE. Les numéros de membre de ces associations doivent apparaître sur toutes leurs fiches d'inscription. Pour qu'une inscription aux concours soit acceptée, une photocopie des documents suivants doit OBLIGATOIREMENT accompagner l'inscription à chacun des concours. Cartes de membre en règle de :

- L'AREQ
- Cheval Québec
- CANADA ÉQUESTRE (détenir la licence BRONZE)
- Test Coggins négatif de moins de 6 mois et les vaccins.

Des frais de pénalité de 25\$ seront chargés à toute inscription n'étant pas accompagnées des pièces jointes demandées. À défaut de quoi l'inscription sera refusée et aucun dossard ne sera remis pour l'accès aux carrières, lequel est obligatoire pour participer aux concours et cumuler des points. Les formulaires d'adhésion à ces associations sont disponibles sur le site Web de l'AREQ.

LISTE DES PRIX (Taxes à ajouter) :

Classe : 25\$

Division sauteur (2 classes et Mini-Prix avec bourse): 75\$

Division chasseur : 50\$

Division équitation : 50\$

Médaille : 35\$

Classique de chasse : 75\$

Grand prix : 75\$

Sauteur ouvert : 35\$

Entraînement : 15\$

« Schooling Card » : 15\$ (pour la classe Schooling carte ouverte Enfant/Adulte non jugé)

Frais de réchauffement : 1\$/min (Durant toute la période du concours incluant le jour précédent)

Stalle permanente intérieur : 125\$

Stalle temporaire : 75\$

Ripe : 7\$

Cheval non participant : 50\$

Prix encore sujets à changement selon les tarifications des précédents concours

Frais obligatoires :

Frais d'administration: 25\$

Droits de contrôle antidopage : 3.50\$ Par cheval

Fonds des jeux équestres du Québec : 4\$

BOURSES ET REMISES DES RUBANS

Des bourses seront remises dans les divisions « classique » ainsi que pour le Mini Grand Prix s'il y a assez de cavaliers. Ces bourses seront réparties pour les 6 premiers rangs de chacune des épreuves. Les montants des bourses gagnées seront portés au crédit des comptes depuis le secrétariat. Un minimum de 8 cavaliers doit être inscrit à ces épreuves sans quoi elles seront annulées. Les rubans seront octroyés en conformité aux règlements de l'AREQ disponibles à la section Bottin du site Web. De plus, les cavaliers voulant participer à la classique et au mini-prix se doivent de faire une autre division **complète** ou d'autres classes avec entente auprès du responsable du concours.

ÉPREUVES ET HORAIRE (préliminaire) :

Les épreuves sont présentées au formulaire d'inscription disponible sur le site l'AREQ. L'horaire préliminaire est également présenté sur le site. Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions.

FORMULAIRE ET ENVOI DES INSCRIPTIONS

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de l'AREQ pour chacun des concours. Ce formulaire doit être dûment rempli et acheminé au secrétariat du concours par courrier (Club Équestre de Québec, 53 Redmond, St-Gabriel-de-Valcartier, GOA 4S0) courriel (clubequestredequebec@videotron.ca) ou télécopieur (fax 418 844 3059) Tous les formulaires doivent être signés. Une copie des cartes de membres appropriées et la copie du test Coggins devront obligatoirement être envoyées au secrétariat du concours en même temps que le formulaire d'inscription, à moins qu'ils aient été transmis électroniquement à un concours régional BRONZE précédent de la saison en cours. Sinon, l'inscription ne sera pas acceptée et des frais de retard s'appliqueront.

DATE DE CLÔTURE POUR INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Les inscriptions au concours et les réservations de stalles doivent parvenir au secrétariat du concours avant le vendredi de la semaine précédant le concours (**27 juillet 2018**).

ANNULATIONS

Toute inscription annulée après le lundi précédant le concours (**30 juillet 2018**) ne sera pas remboursée. Les frais d'administration et de location de stalle seront facturés et devront être acquittés avant la fermeture du concours. Toutefois, sur présentation d'un billet du

vétérinaire ou du médecin, seuls les frais d'administration seront chargés. La politique « Paiement reçu après la fermeture du secrétariat du concours » est également effective pour ce type de paiement.

INSCRIPTIONS TARDIVES

Des frais supplémentaires de 25\$ seront chargés pour toute inscription et réservation de stalle tardives (reçue après la date de clôture).

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

La journée de la compétition, le secrétariat sera ouvert à 1 h avant le début des classes et fermera au besoin après la dernière épreuve.

PAIEMENT

Le secrétariat du concours ferme ses portes une heure après la dernière épreuve de la journée du concours, soit le dimanche. Les factures doivent être réglées sur le site en argent ou par chèque émis à l'ordre " Club équestre de Québec ". Tout paiement reçu après cette date entraînera automatiquement des frais supplémentaires de 25\$ en plus des intérêts courus de 2% par mois.

NUMÉRO DE CONCOURS

Un dépôt de 20\$ par numéro est demandé et sera remboursé à la remise du numéro en bon état à la fin du concours. Chaque organisateur de concours est responsable de ses propres numéros. Aucun autre numéro ne sera accepté aux concours régionaux. Les numéros de concours doivent être portés et visibles en tout temps dans les aires d'échauffement ainsi que dans les manèges pour tout cheval, non participant inclus. Les numéros de seront remis seulement si l'inscription est acceptée tel que stipulé à l'item " Affiliations et inscriptions".

CHEVAL NON PARTICIPANT

Tout cheval ne participant pas aux épreuves jugées doit être déclaré au secrétariat. Un montant de 50\$ par cheval sera exigé en plus des frais d'administration, de même que ceux liés à sa participation aux périodes d'échauffement. Un test Coggins sera également exigé.

ARRIVÉE/DÉPART

L'arrivée des chevaux sur les lieux du concours pourra se faire à compter du vendredi **3 août 2018** à 16h. Tous les chevaux devront avoir quittés les lieux avant 24 :00 le dimanche à moins d'une entente particulière avec l'organisateur du concours.

STATIONNEMENT

Afin de protéger les spectateurs, les participants et les chevaux, certains endroits spécifiques sont désignés pour le stationnement. Nous vous demandons de bien respecter les recommandations du préposé aux stationnements ou les avis affichés à cet effet.

LES LIEUX ET LES ÉCURIES

On demande à tous les participants de bien vouloir respecter les lieux et les écuries du concours. Les installations dans les écuries sont strictement prévues pour les propriétaires et les locataires. Par conséquent, les participants de l'extérieur ne pourront utiliser les douches et les boxes même s'ils sont libres, sauf pour les participants ayant réservés des boxes qui leur ont été assignés pour la durée du concours.

ESPACES POUR ACCÈS AUX CARRIÈRES

Les espaces pour l'entrée des chevaux sur les carrières chasseur et sauteur sont réservés exclusivement aux concurrents, aux entraîneurs et aux chevaux. Aucune autre présence ne sera tolérée, pour qui que ce soit. Ceci est pour votre sécurité. La carrière d'exercice (échauffement) est réservée exclusivement aux concurrents, entraîneurs et aux chevaux en préparation pour leurs épreuves. Pour des fins de sécurité, la présence d'aucun spectateur quel qu'il soit ne sera tolérée. Une aire de longe sera désignée sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur de l'endroit désigné.

RUBANS

Par respect envers les organisateurs et les commanditaires, les cavaliers devront se présenter pour avoir leur ruban, incluant la 5e et 6e position. À défaut de ne pas se présenter, ils devront envoyer quelqu'un à leur place, sinon, les points ne seront pas cumulés.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être sélectionné pour subir un test de contrôle antidopage. Ni le Club Équestre de Québec, ni les propriétaires du site, ni les officiels, ni les comités organisateurs

de cette compétition, ne pourront être tenus responsables des dommages, blessures ou pertes subies par les participants et les spectateurs.

La substitution de cheval est permise et ce, même après la date limite des inscriptions.

Le gérant du concours se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE.

Les cavaliers qui désirent faire la Classique et/ou le mini-prix doivent obligatoirement avoir participé à une division complète du présent événement.

SCHOOLING CARTE OUVERTE :

Parcours fait par un professionnel ou un cavalier, en vue de préparer son cheval pour sa division. Période prévue, voir programme. Les règlements relatifs à l'échauffement de la FEI s'appliqueront. Enfant/Adulte (non jugé) voir Bottin de l'AREQ

Médaille Sauter voir site de l'AREQ : association-regionale-equestre-quebec.info

En ce qui a trait à l'inscription hors concours, voir liste des prix.

Énoncé de principe :

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence. À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.

AUTRES DÉTAILS

Premiers soins : Luce Bélanger-McBain

Maréchal ferrant : Philippe Tremblay sera sur les lieux et disponible

Nous demandons aux propriétaires de chiens de garder ces derniers attachés en tout temps, merci.

Note : Les changements au document ont été apportés à la demande du commissaire.